

Building and demolition permits Reporting guide

Version française au verso



CONFIDENTIALITY

Statistics Canada is prohibited by law from publishing any statistics which would divulge information obtained from this survey that relates to any identifiable business without the previous written consent of that business. The data reported on this questionnaire will be treated in strict confidence, used for statistical purposes and published in aggregate form only. The confidentiality provisions of the Statistics Act are not affected by either the Access to Information Act or any other legislatation.

Reporting Period

Please indicate the year and the month covered by this report in numerals (i.e.: year 2000, month 01) **Use a** separate form for each month reported.

13 Stock Requirements

If forms or return envelopes are required, please inform us by checking the appropriate box or boxes.

GENERAL INSTRUCTIONS

Please complete your monthly report in triplicate and send:

- one copy to Statistics Canada in pre-addressed envelope
- one copy to the regional office of Canada Mortgage and Housing Corporation in pre-addressed envelope
- keep one copy for your records

Please forward your completed report no later than 10 days after the end of the month.

N.B. Shaded boxes on the form are for Statistics Canada use only.

Nil Report

14

If no construction or demolition activity took place during the month, simply check the box NO PERMITS and forward the signed report. This will avoid a follow-up on our part.

Prepared By

The person who completes the report must sign it and indicate the completion date. This person does not have to be the same as the contact person indicated in box 1.

CORRESPONDENCE

If you need more forms or return envelopes do ONE ONLY of the following:

- Check off the appropriate box(es) in the "Stock Requirements" section, page 1, cell 13 of the questionnaire.
- Telephone us.
- Send us a FAX.
- Contact us via "internet e-mail".
- ▶ Do you have questions regarding the survey?
- ▶ Do you need help in completing the form?
- ► Do you require additional copies of the "Survey Reporting Guide" and/or the "Self Coding Guide"?

Telephone: 1-888-404-3339 (toll free) FAX: 1-888-505-8091 (toll free) Internet: bdps@stcinet.statcan.ca

If you chose to transmit the questionnaire or information to Statistics Canada by facsimile or internet e-mail communication, please be advised that there coud be a risk of disclosure during the communication process. However, upon receipt of your communication, Statistics Canada will provide the guaranteed level of protection afforded to all information collected under the authority of the Statistics Act.

SECTION A: MAJOR CONSTRUCTION PROJECTS

Definition

This section is used to report the most important permits only.

Included are:

- Any residential permit involving the creation or deletion of dwelling unit(s), regardless of its value:
 - Creation of a dwelling can be carried out through construction of a new building or conversion of an existing building.
 - **Deletion** can be done only through conversion of an existing building. Do not include dwelling units demolished that should be reported in Section D.
- Any other residential permit valued at \$50,000 or more.
- Any non-residential permit valued at \$250,000 or more.

FRONT PAGE: INSTRUCTIONS

If the information provided in box 1 is not accurate, please update in appropriate areas (boxes 2 to 10).

Permit Number

Permit number is required to facilitate future reference.

Name and Address of Owner (not required on form P4)

It is very important to indicate the owner's and builder's names in the correct boxes and not reverse the order.

Reporting Entity Name

Refers to the territory for which a report is produced. The reporting entity can be either a municipality or a group of rural and/or urban entities. Name and Address of Builder (not required on form P4) (See #3 above).

Municipal Status

This term indicates the official designation of the reporting entity (i.e.: city, town, village, rural municipality, etc.).

5 Construction Location (not required on form P4)

Please indicate the civic address of the new building. If not available, give the legal address.

Contact Name

Report the name of the person most qualified to provide additional information if required.

Type of Building Code 6

Describe as clearly as possible the type of building for which the permit is issued. Generally, the intended use or uses of the structure would indicate the type of building.

- Single Use Building: These buildings must be reported as such. For example: single or semi-detached house, apartment block, factory, office building, shopping centre, school, warehouse.
- Multi-use Building: These buildings must be reported by describing the uses starting with the most important. For example: offices/stores, medical clinic/stores, hotel/ offices/condominiums, apartments/stores.

When reporting residential buildings, please use Statistics Canada "Definitions of dwelling types" on reverse side.

Coverage Profile Updade

The purpose of this question is to identify any changes in the territory covered by the report. The most common territorial changes are: amalgamation, complete or partial annexation of municipalities or any admininstrative changes (i.e. when more than one municipality is covered by the respondent).

It is very important that Statistics Canada be informed immediately of such changes so that the published data reflect the exact geographical area.

STC/SCT-480-60049 7-6100-499: 1999-11-18

11

Statistique Statistics



7 Type of Work Code

Report the type of work for which the permit is issued. The most frequent are:

New Construction

- if only one permit is issued for the construction of a new building, the term is "New Construction"
- if more than one permit is issued for the construction of a new building, report the stage of construction for which the permit is issued. Examples: foundation, installation of pre-fabricated buildings, installation of equipment, etc.

Conversion of Dwelling

This term refers to any modification to an existing building involving either the gain or the loss of dwelling units. Units added should be reported in the upper part of box 9 while units lost should be reported in the lower part.

Addition

This term describes any residential or non-residential structural extension to an existing building. In the case of a residential building, do not confuse "addition" with "conversion", which implies creation of a new dwelling. Additions such as garages, carports and in-ground swimming pools must each be reported separately.

Renovation

Any construction work undertaken for the purpose of improving or modifying an existing structure (other than by addition) is considered as "Renovation". Permits issued for the replacement of built-in equipment (elevator, heating and plumbing system, etc.) should also be included.

Additional Value to Previous Permit

Please indicate if the value of any permit already issued is being re-evaluated.

8 Value of Construction

Refers to the value of the construction project as reported by the permit applicant or as estimated by the municipality, rounded off to the nearest thousand.

Ex: \$234,800 should be \$235

Dwelling Units Created or Lost

• Dwellings created

Indicate in the **upper part** of the box the number of dwelling units created by the construction of new residential structures or the conversion of existing buildings.

• Dwellings lost

Indicate in the **lower part** of the box the number of dwelling units lost through construction of existing buildings, usually referred to as deconversion. **Exclude** dwelling units demolished; these must be reported in Section D.

10 Building Area

• Residential Building

Report the total enclosed living area of all floors (gross area) in terms of the number of square feet or square meters. **Exclude basement and garage area.**

• Non-residential Building

Report the size of the building (gross area) in terms of the number of square feet or square meters of enclosed floor space. **Include basement areas.**

IMPORTANT: Please indicate the **unit of measure** used by **checking** the appropriate box.

SECTION B: MINOR RESIDENTIAL ADDITIONS AND RENOVATIONS

Please report total number and total dollar value (rounded to the nearest thousand) of all permits issued for residential additions and renovations valued at less than \$50,000 each. Residential improvement includes work performed on all types of dwellings. The number and dollar value of permits issued for work to be performed on single dwellings, mobile homes and cottages must be reported on lines 01, 03 or 05 depending on the type of work. The value of permits issued for work to be performed on multiple dwellings must be reported on lines 02, 04 or 06.

SECTION C: MINOR NON-RESIDENTIAL PROJECTS

Report total number and total dollar value (rounded to the nearest thousand) of projects valued at less than \$250,000 each. When a building belongs to more than one category, it should be reported according to its principal use (i.e.: factory at 80%/offices at 20%; in this case the whole project should be reported in the industrial category).

Building categories are defined as follows:

Industrial Buildings

Buildings used in the transformation of goods or related to transportation and communication.

Commercial Buildings

Buildings used in trade or distribution of goods and services.

Institutional and Government Buildings

Buildings used to house public and semi-public services such as those related to health and welfare, education, or public administration, as well as buildings used for religious services.

SECTION D: RESIDENTIAL DEMOLITIONS

Indicate the number of **residential dwelling units** to be demolished and not the number of buildings or number of permits issued.

DEFINITION OF DWELLING TYPES

Single-detached – This type of dwelling is commonly called a **"single house"**. It comprises a one-dwelling unit completely separated on all sides from any other dwelling or structure and **includes homes linked below ground**.

Semi-detached – This type includes each of two dwellings separated by a common wall or by a garage, but not attached to any other building and surrounded on all other sides by open space.

Row house – One of three or more dwellings joined side by side but not having any other dwellings either above or below.

Apartments – This category includes dwelling units found in a wide range of structures such as duplexes, triplexes, row-duplexes, apartments proper and dwelling units over or at the rear of a store or other non-residential structure.

Mobile home – A dwelling designed and constructed to be transported on its own chassis and capable of being moved on short notice.

Cottage – Refers to a dwelling which is unsuitable for year-round occupancy, since the structure does not have sufficient facilities to provide confortable accommodation throughout the year.



Permis de construction et de démolition Guide de déclaration

English version on reverse



CONFIDENTIALITÉ

La loi interdit à Statistique Canada de publier des statistiques recueillies au cours de cette enquête qui permettraient d'identifier une entreprise sans que celle-ci en ait donné l'autorisation par écrit au préalable. Les données déclarées resteront confidentielles, serviront exclusivement à des fins statistiques et seront publiées uniquement sous forme agrégée. Les dispositions de la Loi sur la statistique qui traitent de la confidentialité ne sont modifiées d'aucune façon par la Loi sur l'accès à l'information ou toute autre loi.

DIRECTIVES GÉNÉRALES

Veuillez remplir votre rapport mensuel en **trois** exemplaires et:

- faire parvenir une copie à Statistique Canada dans l'enveloppe pré-adressée
- faire parvenir une copie au bureau régional de la Société canadienne d'hypothèques et de logement dans l'enveloppe pré-adressée
- garder une copie pour vos dossiers

Veuillez nous faire parvenir votre rapport au plus tard 10 jours après la fin du mois.

N.B. Les cases ombrées du formulaire sont strictement réservées à l'usage de Statistique Canada.

CORRESPONDANCE

- ► Si vous avez besoin d'autres formulaires ou d'enveloppes de retour faites seulement qu'UN des choix suivants.
 - Cochez le ou les case(s) appropriée(s) à la section "Besoins de fournitures", page 1, case 13 du questionnaire.
 - Veuillez nous téléphoner.
 - Veuillez nous faire parvenir un FAX.
 - Veuillez nous faire parvenir un message par "courrier électronique".
- ► Avez-vous des questions ayant trait à l'enquête?
- Avez-vous besoin d'aide à completer le formulaire?
- Avez-vous besoin des copies supplémentaires du "Guide de déclaration de l'enquête" et/ou le "Guide pour autocodage"?

Téléphone: 1-888-404-3339 (sans frais) FAX: 1-888-505-8091 (sans frais) Internet: bdps@stcinet.statcan.ca

Si vous nous transmettez le questionnaire ou de l'information par télécopieur ou par courrier électronique Statistique Canada tient à vous avertir que la transmission des renseignements peut poser un risque de divulgation. Toutefois, dès la réception du document, Statistique Canada offrira le niveau de protection garanti pour tous les renseignements recueillis aux termes de la Loi sur la statistique.

INSTRUCTIONS: PAGE COUVERTURE

Si les renseignements inscrits à la case 1 ne sont pas exacts, veuillez rectifier dans les espaces réservés à cette fin (cases 2 à 10).

Nom de l'entité rapportante

Réfère au territoire pour lequel un rapport est fourni. L'entité rapportante peut être soit une municipalité ou un groupe d'entités rurales ou (et) urbaines.

3 Statut municipal

Il s'agit d'appellations officielles des entités rapportantes (ex: cité, ville, village, paroisse, etc.).

7 Nom du contact

Donnez le nom de la personne la plus apte à répondre à des questions, en cas de besoin.

Mise à jour du profil de couverture

La question a pour but de connaître le changement apporté au territoire couvert par le rapport. Les cas les plus fréquents de changement au niveau du territoire sont: les fusions, les annexions totales ou partielles de municipalités ou les changements d'ordre administratif, c.-à-d., lorsque le répondant fournit un rapport pour plusieurs municipalités.

Il est très important que Statistique Canada soit avisé le plus rapidement possible de ces changements afin que les données publiées reflètent bien cette réalité géographique.

2 Période visée

Veuillez indiquer de façon numérique l'année et le mois (ex.: année 2000, mois 01) de la période visée par le présent rapport. **Utilisez un formulaire différent pour chaque mois rapporté.**

13 Besoins de fournitures

Lorsque des formulaires ou des enveloppes de retour sont nécessaires, veuillez nous en informer en cochant la ou les case(s) appropriée(s).

14 Rapport nul

Même lorsqu'il n'y a eu aucune activité, pour la période visée, soit de construction ou de démolition, veuillez retourner votre rapport en prenant soin de cocher la case **AUCUN PERMIS** et de le **signer**. Cela nous évitera d'avoir à vous faire parvenir une note de rappel.

Rapport préparé par

La personne préparant le rapport doit en tout temps apposer sa signature ainsi que la date à laquelle le rapport a été préparé. Le nom de la personne qui prépare le rapport peut différer du nom du contact inscrit à la case 1.

SECTION A: PROJETS DE CONSTRUCTION MAJEURS

Définition

Cette section sert à rapporter les permis les plus importants.

Doivent être inclus:

- Tout permis résidentiel impliquant la création ou la suppression d'unité(s) de logement, sans égard à la valeur:
 - La création d'un logement peut prendre la forme d'une construction nouvelle ou d'une transformation de bâtiment existant.
 - La suppression ne peut se réaliser uniquement que par transformation d'un bâtiment existant. Ne pas considérer les unités de logements démolis qui doivent être rapportées à la Section D.
- Tout autre permis résidentiel émis pour une valeur égale ou supérieure à \$50,000.
- Tout permis non résidentiel dont la valeur est égale ou supérieure à \$250,000.

Numéro du permis

Le numéro de permis sert de référence lorsque des renseignements supplémentaires sont nécessaires.

Nom et adresse du propriétaire

(non requis sur le formulaire P4)

Il est important d'inscrire le nom du propriétaire et du constructeur aux endroits réservés à cette fin et de ne pas les inverser.

Nom et adresse du constructeur

(non requis sur le formulaire P4) (Voir N° 3 au-dessus).

Site des travaux (non requis sur le formulaire P4)

Veuillez inscrire l'adresse civique du futur bâtiment. Lorsque celle-ci n'est disponible, l'adresse légale peut lui être substituée.

6 Code pour type de bâtiment

Décrivez le plus clairement possible, le type de bâtiment pour lequel le permis est émis. En général, le type de bâtiment décrit le ou les usages normaux ou prévus d'une structure.

- Bâtiment à usage unique: ces bâtiments doivent être rapportés tel quel, par example: maison unifamiliale, semi-détachée, appartements, usine, édifices à bureaux, centre commercial, école, entrepôt.
- Bâtiment à usage multiple: ces bâtiments doivent être rapportés en décrivant les usages et en commençant par le principal, par exemple: bureaux/magasins, clinique médicale/commerce, hôtel/bureaux/ condominium, appartements/magasins.

Lorsqu'il s'agit de bâtiments résidentiels, veuillez utiliser les termes des genres de logements en usage à Statistique Canada lesquels sont définis au verso.

7-6100-499: 1999-11-18 SQC/SCT-480-60049



Statistique Canada

que Statistics a Canada



7 Code pour type de travail

Identifiez le type de travail pour lequel le permis est émis. Les types de travaux les **plus fréquents** sont:

• Construction nouvelle

- lorsqu'un seul permis est émis pour la construction de tout nouveau bâtiment, le terme "nouvelle construction" s'applique.
- lorsque plusieurs permis sont émis pour la construction d'un même bâtiment, rapportez dans ce cas l'étape de construction pour lequel le permis a été émis. Exemple: érection de fondation, assemblage de bâtiment préfabriqué, installation d'équipement, etc.

• Transformation de logement

On entend par transformation toute modification de bâtiment impliquant soit un **gain ou une perte d'unités de logements.** Le nombre d'unités impliquées doit être nécessairement indiqué à la partie supérieure ou inférieure de la case 9.

Addition

Le terme "addition" s'applique à tout ajout structurel effectué à un bâtiment résidentiel ou non résidentiel déjà existant. Dans la cas d'un bâtiment résidentiel, ne pas confondre "l'addition" avec la "transformation" laquelle implique la création d'un nouveau logement. Les additions suivantes soit les garages, les abris d'auto et les piscines creusées doivent être rapportées séparement.

Rénovation

Lorsqu'il s'agit de travaux qui améliorent ou modifient une structure existante (autrement que par addition), le terme "rénovation" s'applique. Doivent aussi être inclus dans ce groupe les permis émis pour le remplacement d'équipement(s) faisant partie intégrante de l'édifice tels: système de chauffage, ascenseur, etc.

Valeur additionnelle à un permis précédent

Lorsqu'il s'agit de la réévaluation de la valeur d'un permis émis précédemment, veuillez l'indiquer.

8 Valeur des travaux

Inscrivez la valeur rapportée par le demandeur du permis ou estimée par la municipalité, **arrondie au millier près.**

par ex. \$234,800 arrondis à \$235

Unités de logements créées ou supprimées

• Logements créés

Indiquez, dans la partie **supérieure** de la case, le nombre d'unités de logements créées à la suite de la construction de nouveaux bâtiments résidentiels ou de transformation de bâtiments existants.

• Logements supprimés

Indiquez, dans la partie **inférieure** de la case, le nombre d'unités de logements qui sont supprimées par le biais de transformation à des bâtiments existants communément appelée fusion. À **exclure:** les unités de logements démolies qui doivent être inscrites à la Section D.

10 Aire totale du bâtiment

• Bâtiment résidentiel

Inscrivez la superficie habitable totale de tous les étages (superficie brute) exprimée soit en pieds ou en mètres carrés. À exclure: la superficie du sous-sol et du garage.

• Bâtiment non résidentiel

Inscrivez la superficie totale de tous les étages (superficie brute) exprimée soit en pieds ou en mètres carrés. À inclure: les aires des étages souterrains.

IMPORTANT: N'oubliez pas de **cocher** la case indiquant **l'unité de mesure** choisie.

SECTION B: RÉNOVATIONS ET ADDITIONS RÉSIDENTIELLES MINEURES

Veuillez inscrire le nombre et la valeur globale (en milliers de dollars) de tous les permis de rénovation et d'addition résidentielle **évalués à moins de \$50,000 chacun.** Les améliorations résidentielles comprennent les travaux effectués à tous les types de logements. Le nombre et la valeur des permis émis pour des travaux de construction devant être effectués à des maisons individuelles, mobiles ou à des chalets doit être inscrite aux lignes 01, 03 ou 05 selon le type de travail. La valeur des permis se rapportant aux logements multiples doit être inscrite aux lignes 02, 04 ou 06.

SECTION C: PROJETS NON RÉSIDENTIELS MINEURS

Veuillez rapporter le nombre et la valeur globale (en milliers de dollars) de tous les projets non résidentiels **évalués à moins de \$250,000 chacun.** Dans le cas de projets appartenant **à plus d'un type de bâtiment** décrit, rapportez l'information demandée avec le **type prépondérant** (Exemple: usine à 80%/bureaux à 20%; dans un tel cas, l'ensemble du projet est rapporté dans le type industriel.)

Les catégories de bâtiments sont les suivantes:

Bâtiment industriel

Désigne tout bâtiment utilisé dans la transformation ou la production de biens, ou relié aux domaines des transports et des communications.

• Bâtiment commercial

Désigne tout bâtiment utilisé dans le commerce ou la distribution de biens et de services.

• Bâtiment institutionnel et gouvernemental

Désigne tout bâtiment servant à abriter des services publics et para-publics tels que les édifices reliés à la santé et au bien-être, à l'éducation, à l'administration publique ainsi que les bâtiments religieux.

SECTION D: DÉMOLITIONS RÉSIDENTIELLES

Rapportez le nombre **d'unités de logements résidentielle** autorisées à être démolies. Ne pas confondre avec le nombre de permis ou avec le nombre de bâtiments.

DÉFINITIONS DES GENRES DE LOGEMENTS

Maison individuelle – ce genre de logement est communément appelé "maison simple". Il comprend les logements individuels complètement isolés de tout côté, y compris les maisons individuelles liées à un autre logement uniquement sous le sol.

Maison semi-détachée ou jumelée – chacun des deux logements côte à côte réunis par un mur commun ou par un garage, mais non attenants à une autre construction et entourés d'espaces libres.

Maison en rangée – une rangée d'au moins trois logements réunis côte à côte sans autre logement au-dessus ou au-dessous.

Appartements – cette catégorie inclut les logements compris dans une variété de bâtiments tels que: les duplex, les duplex jumelés, les triplex, les duplex en rangée, les appartements proprement dit et les logements situés au-dessus ou à l'arrière de tout édifice non domiciliaire.

Maison mobile – conçue et construite pour être transportée sur son propre châssis et qu'on peut déplacer sans grand délai.

Chalet – logement qui ne peut être habité à l'année ou en permanence vu que les installations nécessaires au confort durant toute l'année sont insuffisantes.